

Sécheresse dans ma commune



SEUIL D'ALERTE

VIGILANCE ALERTE ALERTE RENFORCEE CRISE

Des mesures de restrictions sont à respecter pour les particuliers

<p>Lavage des façades, toitures, terrasses, voies et trottoirs interdit (sauf avec du matériel haute pression)</p>	<p>Nettoyage des véhicules chez les particuliers interdit (hors stations de lavage professionnelles)</p>	<p>Remplissage des plans d'eau, piscines privées interdit (hors chantier en cours)</p>
---	---	---

Un comportement **responsable** pour préserver et économiser **la ressource en eau**

<p>Fermeture des fontaines (sauf avec un fonctionnement en circuit fermé ou en alimentation gravitaire depuis une source)</p>	<p>Arrosage des pelouses interdit (sauf en cas d'utilisation de système goutte-à-goutte)</p>	<p>Arrosage des massifs fleuris, plantations en pot, arbres et arbustes plantés en pleine terre depuis moins d'un an, des jardins potagers interdit de 10h à 20h (sauf en cas d'utilisation de système goutte-à-goutte)</p>
--	---	--